



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 juin 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Soixante-seizième session

Genève, 3-5 septembre 2018

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des évaluations externes des programmes et des projets de la CNUCED réalisées entre avril 2017 et avril 2018. L'objectif est de rendre compte de toutes les activités d'évaluation, ainsi que de promouvoir une plus grande transparence et d'exploiter les enseignements qui en sont tirés. Les rapports synthétiques d'évaluation sont des produits à forte intensité de savoir qui permettent de regrouper et de partager les connaissances acquises et de renforcer le retour de l'information et les boucles d'apprentissage.

2. Les évaluations réalisées à la CNUCED sont fondées sur la politique d'évaluation de 2011¹ et sur la version actualisée des Normes et règles d'évaluation de 2016² établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Leur objectif est de tirer des conclusions des activités menées, de recommander les améliorations à apporter et de dégager des enseignements et des pratiques exemplaires. L'information ainsi obtenue peut être utile pour la conception, la planification et l'exécution des activités futures. Les administrateurs de programmes sont invités à se reporter aux précédents rapports et aperçus³ sur l'évaluation des activités de la CNUCED lorsqu'ils élaborent, mettent en œuvre et suivent des programmes.

I. Résumé des résultats de l'évaluation

3. Comme l'avait demandé le Conseil du commerce et du développement à sa soixante-deuxième session, le secrétariat de la CNUCED a réalisé une évaluation indépendante et approfondie du sous-programme 4 relatif à la technologie et à la logistique. En vue d'exploiter au mieux les synergies et d'optimiser l'efficacité, cette évaluation a été regroupée avec l'évaluation externe prévue du projet 1213I sur le renforcement des

¹ http://unctad.org/Sections/edm_dir/docs/osg_EvaluationPolicy2011_en.pdf (date de consultation : 7 juin 2018).

² <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914> (date de consultation : 7 juin 2018).

³ http://unctad.org/en/Pages/About_per_cent20UNCTAD/Evaluation_per_cent20at_per_cent20UNCTAD/Eval-All.aspx (date de consultation : 13 juin 2018).



capacités nationales de gestion des politiques et des cadres régissant la science, la technologie et l'innovation dans les pays d'Asie, qui est financée par le Compte de l'ONU pour le développement et qui relève du même sous-programme.

4. Les projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement ci-après ont fait l'objet d'une évaluation externe :

a) Projet 1213P : Renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire à l'échelon régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ;

b) Projet 1415AX : Aider les décideurs des pays en développement à élaborer des politiques nationales d'entreprenariat en appliquant des cadres directeurs.

5. On trouvera ci-après les principaux enseignements, conclusions et recommandations issus de ces évaluations.

A. Évaluation externe du sous-programme 4 de la CNUCED : Technologie et logistique

6. Cette évaluation indépendante et approfondie porte sur l'utilité, l'efficacité, l'efficience et la viabilité du sous-programme 4, qui a été mis en œuvre par la Division de la technologie et de la logistique de 2012 à 2016. Les principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation sont présentées ci-dessous.

7. Il ressort de l'évaluation que le portefeuille diversifié du sous-programme 4 est pour l'essentiel de grande qualité et correspond aux besoins des bénéficiaires et des parties prenantes. Globalement, les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer les connaissances, lesquelles sont utilisées pour les formations et les activités de conseil et de recherche. L'équipe d'évaluation a également montré que la valeur ajoutée du sous-programme 4 réside dans l'interaction fructueuse entre les piliers de la coopération technique, de la recherche et de la formation de consensus intergouvernemental, notamment par l'exploitation d'un large éventail de partenariats. Elle constate aussi que l'on peut encore renforcer les synergies, notamment grâce à une collaboration entre les divisions et avec des organismes extérieurs, surtout dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, de l'économie numérique, en particulier du commerce électronique, et de la durabilité des transports, domaines qui acquièrent une importance croissante avec le Maafikiano de Nairobi, adopté à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

8. Il ressort de l'évaluation que pour que la Division de la technologie et de la logistique puisse s'acquitter du mandat élargi qui lui est confié par les États membres, elle aura besoin de nouvelles ressources. Il est donc nécessaire de mener une action systématique de collecte de fonds et notamment de garantir la communication de résultats fondés sur des données factuelles. Désormais, les donateurs préfèrent financer des programmes de plus grande envergure et de plus longue durée présentant une logique claire des activités et accordant l'importance voulue à l'obtention de résultats durables. La démarche intégrée dans l'optique de l'environnement économique mondial équitable envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a des conséquences pour la gestion axée sur les résultats. La CNUCED s'emploie résolument à renforcer ses mécanismes de gestion axée sur les résultats en fonction des objectifs de développement durable. Or, la conclusion générale de l'équipe d'évaluation est que cette action ne s'exerce pas partout avec la même intensité et qu'elle comporte des lacunes. Il y aurait tout de même matière à améliorer la place qui est réservée aux femmes dans les activités du sous-programme 4. Il faudra pour ce faire prévoir des compétences additionnelles, une action permanente et ciblée de renforcement des capacités et d'accompagnement professionnel et des directives claires sur l'intégration d'une perspective de genre dans la planification, la gestion et le suivi des projets de coopération technique et des produits de la recherche, dans le cadre des activités menées à l'échelle de l'ensemble de la CNUCED.

9. Sur la base de ces observations, l'équipe d'évaluation a présenté six recommandations au Secrétaire général de la CNUCED et au Directeur de la Division de la technologie et de la logistique. En ce qui concerne le mandat élargi prévu par le Maafikiano de Nairobi, elle a recommandé d'examiner les moyens d'établir un ordre de priorité dans les ressources disponibles et de les restructurer, s'il y a lieu, afin d'étayer les travaux de la CNUCED sur le commerce électronique, l'économie numérique ainsi que sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable. Elle a également recommandé que le cadre de gestion axé sur les résultats soit évalué, amélioré et appliqué. L'équipe d'évaluation a recommandé de veiller, à l'échelon de la Division, à l'application rigoureuse et cohérente du cadre de gestion dans toutes les activités de la CNUCED ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan détaillé de collecte de fonds prévoyant des stratégies différentes en fonction des diverses catégories de donateurs, notamment du secteur privé. Au sujet de la communication, elle a recommandé à la Division d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication présentant des résultats concrets, à l'intention d'un public varié. Elle a également recommandé d'améliorer la prestation d'assistance technique sous forme d'activités programmatiques durables s'appuyant sur une logique d'action claire. Enfin, elle a recommandé de privilégier de plus en plus l'action régionale, étant donné que ce sont les organisations régionales qui sont le mieux à même de traiter les problèmes ou de relever les défis.

10. Dans sa réponse, le secrétariat de la CNUCED a accueilli l'évaluation avec satisfaction et a accepté les recommandations qui en étaient issues. Il a pris note des conclusions de l'évaluation et a indiqué qu'il poursuivrait ses activités et ses initiatives à la lumière des recommandations qui lui avaient été faites. Il salué les efforts qu'avait déployés et le dévouement dont avait fait preuve l'équipe d'évaluation dans le cadre de son évaluation indépendante, objective et professionnelle, compte tenu de la nature particulièrement complexe et exhaustive des activités menées par la Division de la technologie et de la logistique au titre du sous-programme 4.

B. Évaluation des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement

1. Évaluation externe : Renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire à l'échelon régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (1213P)

11. Ce projet, mis en œuvre de juillet 2013 à avril 2017, visait à renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire régionale. Dans le cadre de ce projet, des activités de recherche susceptibles de produire des effets directs sur 46 pays (grâce à l'appartenance de ces pays à des institutions et mécanismes multilatéraux ou régionaux) ont été menées, et des séminaires et activités de diffusion ont été coorganisées dans huit pays.

12. Les évaluateurs ont estimé que le projet correspondait très bien aux besoins aux niveaux régional et national, était pleinement conforme aux textes issus de différents sommets et conférences de l'ONU tout en contribuant directement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, par conséquent, des objectifs de développement durable. Le projet s'appuyait sur l'expérience acquise par la CNUCED dans l'analyse macroéconomique et la concertation sur l'action à mener. Il avait aidé la CNUCED à s'acquitter de son mandat en coordonnant les actions menées en vue d'améliorer la compréhension du cadre économique mondial et des choix d'orientation et en promouvant la coopération régionale. Toutefois, bien qu'il réponde à une logique de recherche, sa conception n'était pas étayée par une théorie solide du changement institutionnel ou politique. En particulier, le projet portait sur l'amélioration des connaissances des particuliers (comme l'ont confirmé 90 % des participants interrogés), mais la stratégie visant à contribuer aux autres dimensions importantes du renforcement des capacités – à savoir le niveau organisationnel et la création d'un environnement favorable – n'était pas claire. Le projet donnait également une perspective mondiale à des ententes régionales qui seraient sinon restées discrètes. Par contre, il est difficile de savoir dans

quelle mesure le projet a permis de parvenir à accroître le consensus à un niveau ou à un autre.

13. Il ressort du rapport que les tâches sont bien réparties au sein de la CNUCED et qu'il existe une collaboration remarquable entre l'organisation et les différents partenaires, ce qui a permis au projet de répondre aux difficultés et à l'évolution des besoins. La CNUCED avait toutefois eu du mal à apporter l'appui technique et administratif voulu. Même s'il était trop tôt pour tirer des conclusions du point de vue de la durabilité, les activités menées au titre du projet avaient contribué à susciter de l'intérêt pour l'intégration financière et monétaire macroéconomique axée sur la croissance et avait donné lieu à plusieurs actions de collaboration. Il n'avait pas été tenu compte des questions de genre pendant l'élaboration ou la mise en œuvre du projet. Cependant, la perspective des droits de l'homme a été clairement intégrée dans l'exécution de ce projet, qui a contribué à mieux faire connaître les effets des politiques macroéconomiques sur l'équité sociale.

14. Sur la base de ces observations, l'équipe d'évaluation a formulé les grandes recommandations ci-après :

a) La CNUCED devrait renforcer sa culture de gestion axée sur les résultats pour une bonne évaluation et une bonne gestion des résultats en dispensant, à la direction et au personnel, une formation continue sur les divers aspects de la gestion des résultats, y compris l'auto-évaluation ;

b) La CNUCED devrait mettre davantage l'accent sur l'apprentissage en cherchant régulièrement à déterminer si les projets peuvent être évalués, en mettant en œuvre un suivi axé sur les résultats et/ou en procédant à des évaluations à mi-parcours et en organisant des manifestations d'apprentissage structurées ;

c) La CNUCED devrait revoir ses procédures et élaborer des lignes directrices et des outils pour faire en sorte que l'égalité des sexes soit intégrée dans les mécanismes de planification, de suivi et d'établissement de rapports ;

d) Les responsables du projet devraient prévoir une stratégie de désengagement dès le démarrage du projet ou pendant sa mise en œuvre afin d'en maximiser la viabilité ;

e) La CNUCED devrait évaluer sa capacité à apporter l'intégralité de l'appui technique et administratif nécessaire à la mise en œuvre des projets du Compte pour le développement, y compris pour ce qui est du suivi et du recueil d'informations auprès des bénéficiaires ;

f) La CNUCED devrait revoir ses procédures et élaborer des lignes directrices et des outils pour faire en sorte que de bonnes pratiques de renforcement des capacités soient intégrées dans les mécanismes de planification, de suivi et d'établissement de rapports ;

g) Les responsables du projet devraient veiller à ce que les manifestations, publications, conclusions particulières et autres soient largement diffusées, notamment par les médias ou des publications périodiques.

2. Évaluation externe : Aider les décideurs des pays en développement à élaborer des politiques nationales d'entrepreneuriat en appliquant des cadres directeurs (1415AX)

15. Ce projet, mis en œuvre de juin 2015 à décembre 2017, visait à améliorer les capacités des décideurs des pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques d'entrepreneuriat. Exécuté dans six pays (Cameroun, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Gambie et République-Unie de Tanzanie), il comprenait des activités de réseautage et de partage des connaissances auxquelles ont participé des parties prenantes originaires de ces pays et d'autres pays de la région.

16. L'évaluation a permis de conclure que le projet était très utile à différents égards et qu'il tirait parti de l'avantage comparatif de la CNUCED en matière de politique d'entrepreneuriat. Le projet portait sur les problèmes rencontrés par les entrepreneurs et sur les capacités des gouvernements en rapport avec le cadre stratégique de la CNUCED, notamment les objectifs du Compte pour le développement et les objectifs de

développement durable. Il était globalement cohérent sur le plan interne, mais des activités particulières visant à mieux mettre en relation les groupes de travail nationaux chargés de l'accès au financement et les réunions régionales sur l'assurance et la comptabilité auraient pu être recommandées. L'évaluateur a estimé que le projet avait permis d'atteindre les objectifs prévus et d'obtenir les résultats escomptés, et que les bénéficiaires étaient satisfaits dans l'ensemble. Les six pays bénéficiaires avaient la capacité d'élaborer des plans d'action en faveur de l'entrepreneuriat d'une manière participative, et quatre d'entre eux avaient officiellement adopté le plan et commencé à le mettre en œuvre. Le projet avait été mis en œuvre par étapes, bien que le premier volet, à savoir la formation en ligne, ne se soit pas déroulé comme prévu.

17. L'évaluation a montré que le projet était bien mis en œuvre et bien suivi sur le plan technique, mais que le suivi financier laissait à désirer. En outre, il était difficile d'évaluer clairement la viabilité du projet, même si la méthode suivie, fondée sur des ateliers participatifs et des groupes de travail, ainsi que les plans, qui contenaient des engagements précis et transparents, étaient propices à l'appropriation et à la viabilité. Le projet n'était pas clairement fondé sur une approche inclusive tenant compte des questions de genre, bien que l'on ait cherché à faire participer les femmes et les hommes dans des conditions d'égalité à sa mise en œuvre. Par ailleurs, plus de la moitié des personnes interrogées (principalement des personnes ayant participé à des ateliers nationaux) ont affirmé avoir été sensibilisées à la dimension femmes-hommes des politiques d'entrepreneuriat. Outre le choix des pays et la part équilibrée de pays faisant partie des pays les moins avancés (PMA), le projet n'a pas mis l'accent sur les groupes vulnérables, qui sont des entrepreneurs potentiels. Le rapport indique que de nombreux partenariats ont été établis dans le cadre de ce projet, mais qu'il n'est pas certain que ces partenariats aient un intérêt stratégique. Enfin, l'évaluation n'a pas permis de tirer de conclusions quant aux effets du projet.

18. Sur la base de ces observations, l'évaluateur a formulé les grandes recommandations ci-après à l'intention du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises :

a) Le Service devrait exécuter le projet à plus grande échelle et mettre en place un service permanent par l'intermédiaire duquel les États Membres, principalement les PMA, puissent demander une assistance technique ;

b) Le Service devrait envisager d'engager une deuxième phase d'assistance technique afin de renforcer la mise en œuvre des plans d'action dans les pays partenaires et de tirer parti de l'expérience acquise dans ce domaine. Les examens de la mise en œuvre et les autres activités de suivi des plans d'action menées par la CNUCED pourraient porter sur l'évaluation des effets des plans ;

c) Le Service devrait réaliser une analyse multipartite et repenser sa position stratégique en tant qu'acteur mondial de l'ONU dans le domaine de l'entrepreneuriat ;

d) Si les politiques relatives à l'entrepreneuriat doivent être revues, le Service doit déterminer si les problèmes du marché suscitent un vaste intérêt chez les bénéficiaires du projet, et si ceux-ci peuvent envisager d'inclure un élément relatif à l'accès aux marchés dans les politiques.

19. L'évaluateur a formulé les recommandations générales ci-après :

a) Dans le cadre des initiatives qu'elle prendra à l'avenir concernant l'élaboration des plans d'action pour l'entrepreneuriat, la CNUCED devrait mieux rationaliser les contributions des services connexes (comptabilité et assurance, réglementation électronique) ;

b) Le Service de la gestion des ressources de la CNUCED devrait prendre des mesures pour rendre régulièrement compte des activités aux équipes responsables du projet. Si cette approche se révèle inefficace, il devrait alors trouver un moyen nouveau et économiquement intéressant de réaliser un suivi budgétaire axé sur les activités.

II. Enseignements tirés

20. L'évaluation est absolument indispensable pour améliorer la contribution du système des Nations Unies aux efforts que les États Membres déploient en vue d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable. Conformément aux principes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et à ses normes et règles récemment révisées, le secrétariat de la CNUCED s'efforce de recourir davantage aux évaluations et d'améliorer la prise de décisions fondée sur des données factuelles et la responsabilisation. Les évaluations permettent d'apprécier de manière globale, systématique, transparente et objective la qualité des programmes et du travail de la CNUCED. Le secrétariat encourage les parties prenantes à appliquer ces enseignements à un éventail plus large de programmes de la CNUCED afin de faciliter la planification des programmes et la prise de décisions stratégiques.

21. Les enseignements tirés des précédentes évaluations des activités de la CNUCED (TD/B/WP/286, TD/B/WP/280, TD/B/WP/273, TD/B/WP/263 et TD/B/WP/254) demeurent une référence qu'il est recommandé aux administrateurs de programmes et aux gestionnaires de projets de consulter pour la conception et la gestion de leurs propres programmes et projets. Le présent rapport est axé sur les enseignements extrapolés à partir des trois évaluations qui ont été réalisées au cours de la période étudiée.

A. Enseignements tirés : Technologie et logistique

22. L'évaluation du sous-programme 4 relatif à la technologie et à la logistique a fait ressortir les bonnes pratiques et les enseignements ci-après :

a) De vastes consultations avec des parties prenantes très diverses concernant les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation permettent de diversifier les perspectives et l'adhésion de nombreuses parties. La CNUCED devrait élargir son action afin d'aider à appliquer les recommandations issues de ces examens, à suivre l'action menée et d'évaluer la suite donnée aux nouvelles politiques. Cette méthode pourrait également corriger la tendance actuelle à privilégier les besoins en travaux de recherche des établissements universitaires au détriment des besoins pratiques en matière de technologie du secteur de la production ;

b) Comme en témoigne la mise en place du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion au Rwanda, créer des moyens de former les informaticiens au sein des centres de formation des services douaniers est une bonne stratégie pour obtenir des résultats durables ;

c) Les réseaux d'anciens élèves constituent un atout considérable pour la CNUCED et mériteraient d'être plus et mieux exploités pour accroître la notoriété des programmes de formation et favoriser leur appropriation ;

d) L'idée de la Division de la technologie et de la logistique consistant à dispenser une formation en mobilisant les ressources des ports partenaires pourrait servir de modèle à la prestation d'une assistance technique analogue pour le renforcement des capacités ;

e) Des éléments d'information nouveaux donnent à penser que lorsqu'il existe des cadres institutionnels régionaux dans lesquels s'insérer, l'approche régionale est un bon moyen de traiter les problèmes transfrontaliers ;

f) Comme la CNUCED n'a pas de bureau extérieur, les trois modèles suivants de prestation de la coopération technique semblent avoir bien fonctionné : contribution apportée à l'action d'autres acteurs du développement ; intervention sous la forme d'une coopération officielle avec des organisations qui ont une forte présence sur le terrain ; et exécution directe de ses propres projets lorsque des fonds suffisants sont disponibles pour financer le personnel d'appui sur le terrain ainsi que les opérations de suivi et d'évaluation.

B. Enseignements tirés : Capacités de gestion macroéconomique

23. L'évaluation externe du projet 1213P du Compte pour le développement (Renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire à l'échelon régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale) a permis de recenser les enseignements ci-après :

a) La CNUCED se distingue et a une réputation d'excellence dans toutes les régions. Elle peut mener une action très efficace en stimulant le dialogue, en facilitant l'accès à des connaissances pointues et en attirant des contributions supplémentaires (en nature ou autres) pour les projets. Conformément à son mandat, la CNUCED promeut le dialogue multilatéral, le partage des connaissances et le réseautage et s'emploie à favoriser la coopération au sein des régions et entre elles ;

b) Le rôle du Compte pour le développement, qui donne aux pays membres la possibilité de tirer parti des compétences normatives et analytiques du Secrétariat de l'ONU, a été mis en lumière tout au long du projet. En mettant à disposition des connaissances et des compétences spéciales qui sont rarement fournies par d'autres partenaires de développement, le Compte pour le développement est bien placé pour changer la donne en favorisant l'échange de connaissances et le transfert de compétences entre les pays ;

c) Sans l'appui du Compte pour le développement et sans les travaux guidés par la CNUCED, dans de nombreux pays, ces questions particulières relatives à l'intégration financière et monétaire et à la coopération macroéconomique n'auraient pas été examinées et ces types de discussions n'auraient pas eu lieu ;

d) La coopération Sud-Sud sur les questions financières et monétaires, approche étudiée dans le cadre du projet, est l'une des plus importantes tendances des vingt dernières années. Le Compte pour le développement et la CNUCED ont fourni des informations importantes sur l'ampleur de cette tendance, son impact et les mesures à prendre au niveau des politiques afin d'en tirer des avantages pour le développement.

C. Enseignements tirés : Politiques nationales d'entrepreneuriat

24. L'évaluation externe du projet 1415AX (Aider les décideurs des pays en développement à élaborer des politiques nationales d'entrepreneuriat en appliquant des cadres directeurs) a permis de tirer les enseignements ci-après :

a) Il est impossible de prévoir à l'avance les aspects spécifiques de l'entrepreneuriat sur lesquels devra porter l'assistance technique de la CNUCED ; il convient d'attendre que les pays aient élaboré leurs plans. Les experts de la CNUCED ont un rôle important à jouer au moment de la conception des plans en présentant des expériences enrichissantes d'autres pays ;

b) Au moment d'apporter une aide à différents groupes de responsables et aux administrations publiques d'un pays, il convient de ne pas présumer que ces différents acteurs entretiennent des liens et communiquent entre eux ; il peut être nécessaire de mener des activités spécifiques pour mieux mettre en relation les participants ;

c) La formation en ligne est avantageuse de par sa vaste portée et son faible coût, mais dans certains cas, l'action menée exige de mettre en place des programmes de formation par pays.

25. L'équipe d'évaluation a également recensé les bonnes pratiques ci-après :

a) Les ateliers sur l'entrepreneuriat fondés sur la méthode du cadre directeur pour l'entrepreneuriat sont un bon modèle de planification participative des politiques et de recueil d'informations ;

b) Les plans contenant des engagements précis et transparents, examinés dans le cadre d'ateliers participatifs, favorisent l'appropriation et la pérennité des politiques nouvellement conçues ;

c) Les prix nationaux de l'entrepreneuriat, tels que le prix de l'entrepreneuriat et de l'innovation en Équateur, sont un bon moyen d'encourager à la fois l'examen d'un plan et le partage des bonnes pratiques.

III. Plan d'évaluation

26. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme exerce une importante fonction de supervision en examinant chaque année les évaluations externes des programmes et des projets de la CNUCED. L'objet de l'évaluation est généralement conforme au plan triennal d'évaluation approuvé par le Conseil du commerce et du développement. Les évaluations de sous-programmes approuvées par les États membres sont généralement menées au premier trimestre de l'année par une équipe constituée d'un évaluateur professionnel aidé de deux représentants des États membres de la CNUCED travaillant à titre personnel, qui lui apportent leurs compétences, leur point de vue et leur expérience spécifiques. Selon la nature et la portée des activités du sous-programme et le budget disponible, il peut être décidé, lors du recrutement de l'évaluateur professionnel, de lui adjoindre un second évaluateur, afin de couvrir l'intégralité du champ de compétences et d'expérience correspondant aux thèmes du sous-programme. Les équipes d'évaluation présentent généralement leur rapport pendant la session que le Groupe de travail tient au troisième trimestre de l'année.

27. Conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-neuvième session concernant les mesures visant à renforcer la gestion axée sur les résultats et l'évaluation des programmes de travail, le Groupe de travail, à sa soixante-troisième session, a approuvé l'application à titre expérimental de la méthode consistant à faire une évaluation systématique des sous-programmes de la CNUCED. En conséquence, il a examiné l'évaluation externe du sous-programme 1 en 2013, celle du sous-programme 2 en 2014, celle du sous-programme 3 en 2015, celle du sous-programme 4 en 2017 et celle du sous-programme 5 en 2018.

28. À l'issue du premier cycle d'évaluation des sous-programmes en 2018, le secrétariat propose de présenter au Groupe de travail, pour examen à sa prochaine session en septembre 2019, une analyse des conclusions des évaluations des cinq sous-programmes réalisées à ce jour et des informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations issues des cinq évaluations des sous-programmes. Ce bilan donnerait aux États membres l'occasion de réfléchir à une approche pilote pour évaluer les sous-programmes.

29. Conformément à la pratique établie, à la suite de la décision 2003/7 du 19 septembre 2003 dans laquelle le secrétariat était invité à proposer de futurs plans d'évaluation⁴, le secrétariat propose de poursuivre le modèle actuel d'évaluation des sous-programmes à la suite du bilan réalisé en 2019. La stratégie d'évaluation des sous-programmes est conforme à l'article 104.5 d) ii) des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, qui prévoit que « le sous-programme est la principale unité d'analyse, d'examen et d'évaluation du système de planification et de programmation de l'Organisation des Nations Unies »⁵. Les évaluations des sous-programmes couvrent l'ensemble du programme de travail de la CNUCED, dont elles recourent les trois piliers.

⁴ TD/B/50/12-TD/B/WP/169, chap. I.B.

⁵ ST/SGB/2016/6. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU sont énoncés dans la circulaire ST/SGB/2013/4. Le cycle de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de l'ONU a évolué au fil du temps ; les principales résolutions sur le processus comprennent les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : 41/213 du 19 décembre 1986, 42/211 du 21 décembre 1987, 45/248 du 21 décembre 1990, 58/269 du 23 décembre 2003 et 62/224 du 22 décembre 2007.

En outre, la première série d'évaluations de sous-programmes fournit à la CNUCED un point de départ précieux pour évaluer les améliorations constamment apportées en termes d'efficacité, d'efficience, de pertinence et de durabilité. La prochaine série d'évaluations de sous-programmes s'appuiera sur les conclusions des exercices précédents et évaluera les progrès et l'évolution du contexte.

30. Les États membres sont invités à appuyer le processus d'évaluation au moyen de contributions extrabudgétaires dans le but de renforcer la fonction d'évaluation et son rôle dans les améliorations constantes. Ces contributions seront utilisées pour augmenter le nombre et la portée des évaluations de la CNUCED, pour promouvoir le renforcement de la culture d'évaluation au sein de la CNUCED et pour donner suite au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

31. Le Groupe de travail est invité à soumettre ses conclusions et recommandations au Conseil du commerce et du développement.
